

▶ **Après la classe de :**

- ▶ 3^{ème} (cycle des approfondissements)

▶ **Choix :**

- ▶ Passage en 2^{nde} Générale et Technologique ou Spécifique
- ▶ Passage en 2^{nde} professionnelle
- ▶ Passage en 1^{ère} année de CAP
- ▶ Redoublement
 - **à titre exceptionnel** pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires
 - lorsque la décision d'orientation n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève

▶ **Document utilisé :**

- ▶ Dossier d'orientation : *fiche de dialogue pour l'orientation à l'issue de la classe de 3ème fournie par le collège*
- ▶ Dossier de demande d'affectation : *dossier vert fourni par le collège*

▶ **Décision d'orientation en 2^{nde} GT, 2^{nde} pro ou 1^{ère} année de CAP :**

- ▶ Chef d'établissement *après la proposition du conseil de classe*

▶ **En cas de désaccord :**

- ▶ Commission d'appel à la demande de la famille

▶ **Remarques :**

La décision d'orientation s'impose à tout établissement, public ou privé.